

12 mar 2010 -11:48

Appartient à [Conseil des ministres du 12 mars 2010](#)

Transport routier exceptionnel

Projet d'accord de coopération entre l'Etat fédéral et les régions relatif à l'organisation du transport exceptionnel

Projet d'accord de coopération entre l'Etat fédéral et les régions relatif à l'organisation du transport exceptionnel

Sur proposition de MM. Yves Leterme, Premier ministre, et Etienne Schouppe, secrétaire d'Etat à la Mobilité, le Conseil des ministres a approuvé le projet d'accord de coopération entre l'Etat fédéral et les régions, relatif à l'organisation du transport exceptionnel.

Ce projet d'accord de coopération vise à coordonner les actions et les services de l'Etat fédéral et des régions en matière d'organisation du transport exceptionnel, et plus particulièrement :

- les procédures d'autorisation via l'administration fédérale,
- les échange de données entre les administrations fédérale et régionales,
- la création d'un comité consultatif pour le transport exceptionnel chargé de l'exécution de l'accord de coopertaion,
- la redevance pour la délivrance d'autorisations.

Cette coordination des actions et services répond aux objectifs suivants :

- optimiser le déroulement et le passage du transport exceptionnel,
- contrôler ce transport,
- garantir la continuité des itinéraires
- étudier et promouvoir le mode et l'exécution du transport le plus apte,
- donner de l'information concernant les possibilités des infrastructures aux usagers.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe